

PLAN LOCAL D'URBANISME



VILLE-SOUS-ANJOU - 38

5-2-4-
NOTICE COLLECTE DES DECHETS

Vu la délibération du Conseil communautaire
en date du :
arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Cachet et signature :

.....

Source RPQS 2020

1 – Dispositifs de collecte

4 dispositifs forment le service de collecte sont présente sur EBER :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, journaux et magazines (collecte des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective).
- la collecte en déchèterie : le réseau est constitué de 6 déchèteries, présentes sur les communes de : Anjou, Péage de Roussillon, Sablons, Salaise sur Sanne, St Clair du Rhône et Ville sous Anjou.
- la collecte des vêtements et du verre : en point d'apport volontaire,
- le compostage : mise à disposition d'un composteur dans le but de limiter la production d'ordures ménagères,

2 – Dispositifs de collecte

Les collectes en porte à porte ont lieu :

- 1 fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles (bac vert),
- 1 fois tous les 15 jours pour la collecte sélective (bac jaune).

⇒ Il n'est pas identifié de points problématiques sur la commune de Ville sous Anjou.

3 – Zoom sur la déchèterie de Ville sous Anjou

Le gisement collecté en déchèterie a fortement régressé, du fait de l'interdiction des professionnels en déchèterie. Depuis, le 01/01/2020, les déchèteries publiques du réseau Entre bièvre et Rhône sont réservées aux particuliers, habitants le territoire et aux services techniques des communes. Ainsi, le contrôle des accès a permis une prise en charge des déchets d'activités par les professionnels et de vérifier que toute personne qui accède au service, soit une personne en droit de bénéficier du service. La réduction des tonnages est de 41%, soit – 8 800 tonnes correspondant à la capacité de la déchèterie de St Clair du Rhône en 2019.

Les déchèteries les plus impactés par la réduction des tonnages couvrent soit une zone de chalandise présentant une importante activité économique, soit une zone géographique située en limite de territoires voisins. C'est le cas des déchèteries de St Clair du Rhône, Salaise sur Sanne et Sablons.

Déchèteries	Tonnage		Evolution
	2019	2020	%
St Clair du Rhône	8 501	3 767	-56
Péage de Roussillon	4 150	2 874	-31
Salaise sur Sanne	3 825	2 321	-39
Sablons	1 834	1 040	-43
Anjou	1 443	998	-31
Ville sous Anjou	1 628	1 558	-4
TOTAL	21 380	12 558	-41

⇒ Un emplacement réservé est apposé au PLU de Ville sous Anjou pour l'extension de la déchèterie.

4 – Traitement et valorisation

Le taux de valorisation global des déchets pris en charge par le service public, avec gravats, est de 94%, du fait principalement de la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et du recyclage des matières via les déchèteries et les collectes sélectives (emballages, verre, vêtements usagés).

Les déchets verts servent à produire du compost d'où une valorisation organique concernant 15% des déchets collectés.

L'enfouissement est le mode de traitement appliqué aux encombrants et à l'amiante-lié, collectés sur les déchèteries, représentant 6% du gisement.

⇒ La commune n'est pas concernée par des sites de traitement et valorisation

5 – Aménagement des espaces de stockage des déchets ménagers dans les projets

Le règlement impose :

« Le stockage des déchets ménagers ou toute autre aire de stockage doivent être organisés :

- Soit dans des locaux fermés,
- Soit sur des aires spécialisées aménagées composées dont la clôture respecte la règle générale. »